



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

AR08035DGER

**ARRÊTÉ**

**portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg.**

**Le ministre de l'agriculture et de la pêche,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code rural, notamment les articles R. 812-4 et R. 812-6 ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2008 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg.

**ARRÊTE**

**Article 1er**

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg :

**1° Au titre des représentants de l'État :**

*Représentants du ministre chargé de l'écologie :*

- M. Christian LEVY, sous-directeur du pilotage des services et des écoles, au sein du service du pilotage et de l'évolution des services ;
- M. Jean-Philippe DENEUVY, sous-directeur de l'action territoriale et de la législation eau et matières premières à la direction de l'eau et de la biodiversité ;

**2° Au titre des personnalités représentatives des professions et des activités éducatives, économiques et de recherche présentant un lien avec les missions de l'établissement :**

- Mme Marion BERTRAND, directrice de l'Institut national des études territoriales, en remplacement de M. Gilles DA COSTA.

## **Article 2**

Le directeur de l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 5 novembre 2008

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,  
Pour le ministre et par délégation,  
le directeur général de l'enseignement et  
de la recherche

Jean-Louis BUER